

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 28 (1883)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Manœuvres françaises d'automne 1883  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-347929>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Manœuvres françaises d'automne 1883.

Ces manœuvres s'exécuteront comme suit :

### MANŒUVRES DES CORPS D'ARMÉE, DIVISIONS ET BRIGADES.

1<sup>o</sup> *Manœuvres de corps d'armée.* Les 5, 6, 7, 8, 9 et 13<sup>e</sup> corps exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

Les 7 et 8<sup>e</sup> corps manœuvreront l'un contre l'autre.

Les deux divisions du 5<sup>e</sup> corps opéreront leur changement de garnison au moment des manœuvres.

2<sup>o</sup> *Manœuvres de division.* Les 4, 10, 11, 12, 17 et 18<sup>e</sup> corps feront des manœuvres de division d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 4<sup>e</sup> corps la 8<sup>e</sup> division seule manœuvrera.

3<sup>o</sup> *Manœuvres de brigade.* Les 1<sup>er</sup>, 2, 3, 14, 15 et 16<sup>e</sup> corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 3<sup>e</sup> corps, les 9 et 10<sup>e</sup> brigades seules feront des manœuvres.

Le régiment du 15<sup>e</sup> corps, stationné en Corse, exécutera dans l'île des exercices spéciaux en vue desquels M. le général commandant le 15<sup>e</sup> corps soumettra des propositions.

Les 6 et 7<sup>e</sup> divisions, en garnison à Paris ne prendront pas part aux manœuvres.

Deux sections télégraphiques de première ligne seront données l'une au 7<sup>e</sup>, l'autre au 8<sup>e</sup> corps.

Le service de la trésorerie et des postes sera constitué dans les 7, 8 et 13<sup>e</sup> corps d'armée.

### CAVALERIE

Le général de division, président du comité de cavalerie, aura la direction de toutes les manœuvres de cavalerie. Ces manœuvres, d'une durée effective de 10 jours, auront lieu successivement par groupes de deux divisions constituées de la manière suivante :

#### 1<sup>er</sup> GROUPE

*Camp de Châlons du 1<sup>er</sup> au 10 août*

5<sup>e</sup> division (Melun)

1<sup>re</sup> brigade de cuirassiers ;

3<sup>e</sup> brigade de dragons ;

1<sup>re</sup> brigade de chasseurs.

Division A.

1<sup>re</sup> brigade de corps ;

2<sup>e</sup> brigade de corps ;

4<sup>e</sup> brigade de chasseurs.

2<sup>e</sup> GROUPE

*Camp de Châlons du 18 au 22 août.*

2<sup>e</sup> Division (Lunéville).

2<sup>e</sup> brigade de cuirassiers ;

1<sup>re</sup> brigade de dragons ;

4<sup>e</sup> brigade de hussards,

4<sup>e</sup> division (Meaux)

3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers ;

4<sup>e</sup> brigade de dragons ;

3<sup>e</sup> brigade de chasseurs.

3<sup>e</sup> GROUPE.

*Vers Chartres du 25 août au 3 septembre,*

1<sup>re</sup> division (Paris)

5<sup>e</sup> brigade de cuirassiers ;

2<sup>e</sup> brigade de dragons ;

2<sup>e</sup> brigade de chasseurs.

Division B.

6<sup>e</sup> brigade de cuirassiers ;

3<sup>e</sup> brigade de corps ;

4<sup>e</sup> brigade de corps.

Trois batteries à cheval seront attachées à chaque division.

*Cavalerie manœuvrant avec les corps d'armée, divisions et brigades.* — Les 5, 6, 7, 8, 9 et 13<sup>e</sup> corps exécutant des manœuvres d'ensemble conserveront leur brigade de cavalerie.

Les six corps exécutant des manœuvres de division disposeront des régiments ci-après :

4<sup>e</sup> corps (8<sup>e</sup> division seulement), le 24<sup>e</sup> dragons (Dinan) ;

10<sup>e</sup> corps, le 12<sup>e</sup> hussards (Dinan) ;

11<sup>e</sup> corps, la 11<sup>e</sup> brigade ;

12<sup>e</sup> corps, la 12<sup>e</sup> brigade ;

17<sup>e</sup> corps, le 11<sup>e</sup> dragons (Montauban) ;

18<sup>e</sup> corps, le 15<sup>e</sup> dragons (Libourne).

Les six corps d'armée exécutant des manœuvres de brigade disposeront des éléments de cavalerie ci-après :

4<sup>er</sup> corps, quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 1<sup>re</sup> brigade ;

2<sup>e</sup> corps, quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 2<sup>e</sup> brigade ;

3<sup>e</sup> corps (9 et 10<sup>e</sup> brigades seulement), quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 3<sup>e</sup> brigade ;

14<sup>e</sup> corps, le régiment de dragons de Chambéry ;

15<sup>e</sup> corps, le régiment de dragons de Tarascon ;

16<sup>e</sup> corps, le régiment de dragons de Carcassonne.

